

COVID-19 : DES CALENDRIERS MODIFIÉS



LE DÉCONFINEMENT

MARS - MAI 2020

Pendant la période de confinement l'ensemble des agents du SMBAA ont continué à assurer leur missions en télétravail. L'équipe du SMBAA a repris en partie en présentiel depuis le 16 mai 2020.





Afin de respecter les consignes sanitaires en vigueur, l'accueil du public est provisoirement suspendu et les réunions téléphoniques ou en visioconférence sont privilégiées. Toute rencontre ou rendez-vous extérieur doit se réaliser dans le respect des gestes barrières de rigueur.

RENOUVELLEMENT DES INSTANCES

2020

Les élections municipales de 2020, dont les deux tours initialement prévus en mars dernier, devaient aboutir au renouvellement du comité syndical du SMBAA ainsi qu'à celui des membres du premier collège de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

En effet, le SMBAA est administré par un conseil syndical composé de 34 délégués titulaires et 11 délégués suppléants désignés par les assemblées délibérantes de ses membres, à savoir les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Le conseil syndical se réunit plusieurs fois par an afin d'approuver les orientations de gestion, de décider des travaux nécessaires et de voter le budget.

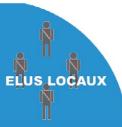
Quant à la CLE du SAGE Authion, elle se compose de 52 membres répartis en 3 collèges :

Le premier collège : les élus locaux représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements (29 membres).

Le deuxième collège : les représentants locaux des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles, et associations (14 membres).

Le troisième collège : les représentants de l'Etat et de ses établissements publics (9 membres)





Suite au report du second tour des élections municipales, les renouvellements du nouveau comité syndical du SMBAA et, par la suite, celui du premier collège de la CLE, sont reportés à l'automne.



RESSOURCES HUMAINES

MARS 2020

LA CELLULE SAGE S'AGRANDIT

ARRIVÉE D'AURIANE LEYMARIE, ANIMATRICE DE LA RECONQUÊTE DE LA RESSOURCE EN EAU

Auriane LEYMARIE a intégré la cellule du SAGE Authion le 16 mars 2020, en tant qu'animatrice de la reconquête de la ressource en eau. Elle est en charge de la coordination et du suivi de la mise en œuvre des actions portant sur la quantité et la qualité de la ressource en eau du Contrat Territorial Eau du bassin de l'Authion. Elle va notamment assurer l'animation des actions agricoles du programme, en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire.

"Ingénieure agronome de formation, et forte de 10 années d'expérience en bureau d'études dans les domaines de l'eau, du sol et de l'environnement, je suis ravie d'intégrer l'équipe du SAGE Authion pour animer les actions d'un projet de territoire en faveur de la reconquête de la qualité et de la quantité du bien commun qu'est la ressource en eau.

Auriane LEYMARIE.

OCTOBRE 2019 - JUIN 2020 —

SERVICE CIVIQUE

SOUTIEN À LA MISE EN PLACE D'ACTIONS DE VALORISATION, DE PROTECTION, DE SENSIBILISATION ET DE GESTION DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE L'AUTHION

Léa BAROU a intégré notre structure le 21 octobre 2019 dans le cadre d'un service civique dont l'échéance était le 20 juin 2020. Pendant cette période, elle a travaillé sur l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) sur les cours d'eau de la commune de Chouzé-sur-Loire, sur le « Territoire à risque d'inondation » du val d'Authion. Cette étude est issue de la collaboration entre la communauté de commune Chinon-Vienne-Loire, qui assure la gestion des milieux aquatiques, et le SMBAA, qui apporte son expertise technique.

Ce service civique de 8 mois m'a permis d'acquérir des compétences techniques, relationnelles et rédactionnelles, par la prise de données sur le terrain, la présentation des résultats aux élu.e.s, la planification et la rédaction du PPI.

Par cette expérience, j'ai pu confirmer mon envie de vouloir être une actrice de demain dans l'aménagement du territoire dans une perspective de développement durable, soit par la préservation des services écosystémiques rendus aux populations. Cette première expérience professionnelle m'a permis de comprendre le fonctionnement d'une collectivité territoriale, d'élargir mon réseau de contact et de constituer un réel tremplin vers le marché de l'emploi. »

Léa BAROU.



TRAVAUX SUR COURS D'EAU



COMMISSION LATHAN, RIVEROLLE — NOVEMBRE 2019 CONTOURNEMENT DU MOULIN DE LA GRANDE ROUE

Les travaux de restauration de la continuité de la Riverolle, du Bourg de Mouliherne à la confluence du Lathan, se sont poursuivis en 2019 avec le contournement du Moulin de la Grande Roue.

L'ouvrage de la Grande Roue présentait un seuil d'une hauteur de 2,46 mètres de haut bloquant complètement la continuité sur le cours d'eau. Pour le bon fonctionnement de la rivière, les propriétaires ont donc autorisé le SMBAA à araser leur ouvrage de 40 cm et créer une rivière de contournement dans leur prairie attenante. D'une longueur de 200 mètres, elle permet d'assurer une partie du transit sédimentaire et le passage de la faune piscicole grâce à une alternance de 11 radiers et fosses.





Ces travaux ont entraîné une diminution notable du plan d'eau du moulin retenu par l'ouvrage, c'est pourquoi celui-ci a été remodelé à l'aide de banquettes végétalisées pour améliorer ces fonctions biologiques et paysagères. Celui-ci est toujours alimenté grâce à la création de deux seuils qui permettent de répartir les débits de la Riverolle entre le plan d'eau et le bras de contournement. Trois abreuvoirs ont également été installés pour assurer l'abreuvement des chevaux sur site.



Ces travaux sont financés à 60% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 20% par la Région des Pays de la Loire.

CONTOURNEMENT DU MOULIN DE LA CHAUSSÉE

Les travaux de contournement du moulin de la Chaussée, situé à l'aval direct du Moulin de la Grande Roue, se sont effectués à la même période.

L'ouvrage de la Chaussée présentait un seuil d'une hauteur de 2.5 mètres de haut bloquant complètement la continuité sur le cours d'eau. L'autorisation des propriétaires du moulin mais également des propriétaires des terrains riverains ont permis au SMBAA de créer une rivière de contournement d'une longueur de 250 mètres.



La création de deux seuils de répartition permet de maintenir en eau le plan d'eau du Moulin tout en garantissant l'alimentation du nouveau cours de la Riverolle. Elle retrouve ainsi une continuité écologique et un lit sinueux et diversifié.



Un ouvrage de franchissement en dalot a été installé pour permettre le passage de la route communale.



Ces travaux sont financés à 60% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 20% par la Région des Pays de la Loire.



GOUVERNANCE



L'EAU : GRANDE CAUSE RÉGIONALE —

FÉVRIFR 202

Jeudi 13 février, Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, s'est rendue à la rencontre des acteurs engagés pour la préservation et la valorisation de l'eau, afin de présenter notamment le « Plan Eau » Etat-Region adopté par le conseil régional au mois de décembre :

« L'eau est aujourd'hui une ressource menacée. Dans les Pays de la Loire, la situation est inquiétante puisque seulement 11% des cours d'eau sont en bon état écologique. La gestion de l'eau n'est peut-être pas une compétence directe de la Région mais, face à un défi de cette importance, j'ai décidé d'agir concrètement avec les acteurs et les territoires concernés. 46 M€ vont être investis sur 5 ans, avec des objectifs simples : redonner confiance aux Ligériens dans la qualité de l'eau potable et reconquérir la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques. C'est pour moi une priorité absolue », Christelle Morançais.

RESSOURCE EN EAU : COMMENT GÉRER ET PARTAGER LA RESOURCE ?

FOCUS SUR LA STATION D'EXHAURE DES PONTS-DE-CÉ

En Pays de la Loire, plusieurs bassins sont soumis à une insuffisance quantitative chronique de la ressource en eau par exemple : le Marais poitevin, l'Authion ou encore la Vilaine. Ce contexte implique une gestion dynamique de la ressource en eau et son partage entre les différents usages, dans le respect du maintien de la vie biologique des cours d'eau. C'est pourquoi, Christelle Morançais, présidente de la Région Pays de la Loire, s'est rendue à la station d'exhaure des eaux de l'Authion vers la Loire, au Ponts-de-Cé.

Le bassin versant de l'Authion a été historiquement sous influence directe de la Loire qui, en période de crue, refoulait dans le val d'Authion, entraînant d'importantes inondations. Depuis le

moyen-âge, des efforts ont été déployés dans cette zone afin de limiter les inondations.

La morphologie des cours d'eau a ensuite été modifiée (curage, élargissement, rectification du tracé, élévation de digues latérales) dans le but d'assainir les surfaces agricoles en période de hautes eaux et de les irriguer en période d'étiage. Le recalibrage des principaux cours d'eau s'est accompagné de la construction de nombreux ouvrages hydrauliques dans les années 1960 dont la

station d'exhaure des eaux de l'Authion vers la Loire.

Construite en 1974, la station d'exhaure est équipée de 5 pompes pouvant rejeter de jusqu'à 82 m3/s d'eau de l'Authion vers la Loire. L'assainissement et l'irrigation du Val d'Authion ont permis le développement du maraîchage et de l'horticulture. La station est gérée par l'entente interdépartementale du bassin de l'Authion.









MILIEUX ASSOCIÉS

MARS À AOÛT 2020

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES AGGLOMÉRATION DE SAUMUR VAL DE LOIRE

La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire réalise un inventaire des zones humides sur huit communes du nord-est de son territoire du 23 mars au 31 août 2020. Les communes concernées sont La Breille-les-Pins, Allonnes, Neuillé, Brain-sur-Allonnes, Vivy, Villebernier, Varennes-sur-Loire et Saint-Lambert-des-Levées et une partie de la commune de Saumur comprise dans le bassin de l'Authion.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a engagé cette démarche d'inventaire des zones humides afin d'améliorer la connaissance de son patrimoine naturel et répondre aux dispositions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Authion approuvé le 27 décembre 2017.



Le bureau d'études retenu pour cet inventaire, ÉLÉMENT CINQ, a au préalable identifié des espaces ayant une forte probabilité de renfermer des zones humides. Les prospections de terrain sont donc ciblées sur ces espaces représentant 7 000 ha sur les 20 000 ha que comprend la zone d'étude.

Le personnel du bureau d'études est amené à accéder aux parcelles privées afin d'effectuer des analyses de deux types :

INFOS PRATIQUES

Le bureau d'études ÉLÉMENT CINQ a commencé les prospections de terrain sur la commune de Varennes-sur-Loire le 23 mars 2020 et progressera vers l'ouest ensuite. La phase de terrain sera terminée au plus tard le 31 août 2020. À l'automne, les résultats préliminaires seront mis à disposition des habitants en mairie pour recueil des remarques éventuelles.

- en présence d'une végétation spontanée, le bureau d'études caractérise les espèces présentes et en déduira le caractère humide ou non de la zone,
- en présence de végétation non spontanée, dans le cas d'une zone cultivée par exemple ou de végétation non caractéristique de zone humide, le bureau d'études effectue des prélèvements de sol à la tarière manuelle afin de déterminer leur caractère humide ou non.

Le personnel du bureau d'études fera attention à respecter les zones cultivées, les clôtures, le bétail, rebouchera les trous faits à la tarière et se présentera spontanément aux riverains rencontrés. Il bénéficie d'une autorisation de pénétrer dans les parcelles privées délivrée par la préfecture de Maine-et-Loire.

VALDE LOIRE AGGLOMÉRATION







SUIVI DES COURS D'EAU



SUIVI DE LA QUANTITÉ

JUIN 2020

LA VIDANGE ESTIVALE AMORCÉE

SITUATION DU RÉSEAU DE SUIVI DES NAPPES DU BRGM (ADES) 11 JUIN 2020

Depuis le dernier bulletin du 30 avril 2020, et malgré les quelques épisodes pluvieux de la seconde moitié du mois d'avril et de début juin, la vidange des nappes a débutée.

En effet, sur les 16 piézomètres du réseau ADES situés dans notre bassin :

9 montrent une tendance à la baisse ;

6 sont **stables**;

1 est en hausse;

La vidange saisonnière des nappes devrait s'installer et se poursuivre pour l'ensemble des ressources en eau souterraine du bassin. Celle-ci s'observe aussi sur les eaux superficielles.

Situation du réseau de suivi des nappes du BRGM (réseau ADES) au 11 juin 2020

Tendances

▲ En hausse ◆ Stable ▼ En baisse Non défini (instable) UG 10 Situation des niveaux Niveaux très hauts Niveaux hauts Niveaux bas Niveaux très bas

SITUATION DU RÉSEAU DE SUIVI DES ASSECS - 16 JUIN 2020

Depuis le début du déconfinement les agents du SMBAA ont pu reprendre, progressivement, le suivi des assecs.

Certains petits affluents, en tête de bassin, voient leurs écoulements s'amoindrir.

En effet, sur les 96 points d'assec observés depuis le 25 mai 2020 :

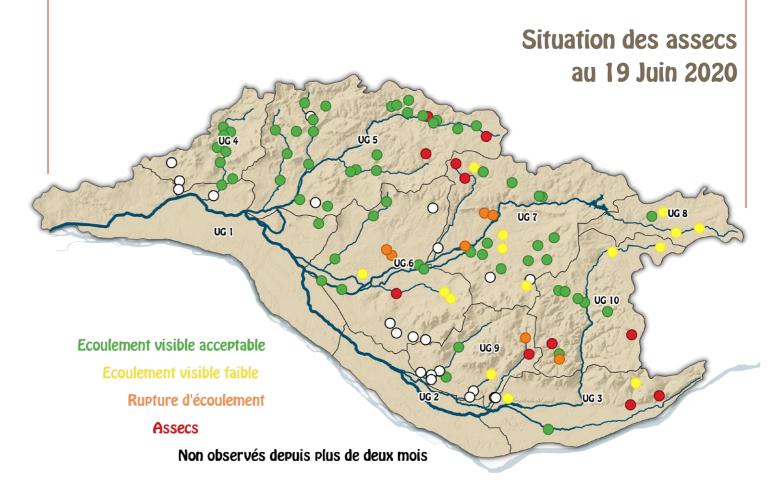
11 sont à sec ;

7 présentent des ruptures d'écoulement ;

15 montrent un écoulement visible faible ;

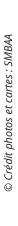
63 ont encore un écoulement visible acceptable.

Face à ce constat, le suivi des assecs, et des piézomètres, par les agents du SMBAA va donc reprendre plus régulièrement.



Source: observations réalisées par les agents du SMBAA et SAGE Authion, 2020 - Réalisation: EC, SAGE Authion, 06/2020

Découvrez l'intégralité du bulletin quantité sur notre <u>SITE INTERNET!</u>





ET LA SUITE...

Élection des nouveaux membres de la CLE et du conseil syndical du SMBAA

La restauration de la Boudardière

Le dispositif Territoire Engagé pour la Nature (PNR) : l'exemple de la Boire Girard

Suivi des cours d'eau : bilan de la saison estivale

A vos agendas!

Retrouvez-nous le 11 octobre 2020 pour une balade au fil du Couasnon avec le CPIE Val de Touraine à Baugé-en-Anjou



Informations et inscription : emma.cozler@sage-authion.fr

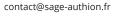
Inscrivez-vous à notre Newsletter













Syndicat Mixte du bassin de l'Authion et de ses Affluents 1 Boulevard du rempart, 49250 BEAUFORT-EN-ANJOU



contact@sage-authion.fr









